

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-sixième session
Genève, 4 – 8 mai 2026

**RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET SUR LA SYSTEMATISATION DES
DONNEES STATISTIQUES ET LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE
METHODE POUR L'ELABORATION D'ÉVALUATIONS D'INCIDENCE SUR
L'UTILISATION DU SYSTEME DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**

*établi par Mme Anita Leutgeb, directrice, Évaluation et recherche pour le développement,
Vienne (Autriche)*

1. L'annexe au présent document contient le rapport d'évaluation externe indépendante du projet relevant du Plan d'action pour le développement intitulé "Systématisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle", rédigé par Mme Anita Leutgeb, directrice, Évaluation et recherche pour le développement, Vienne (Autriche).

2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations qui figurent dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

Table des matières

Résumé.....	2
I. Introduction	6
II. Description du projet	6
III. Aperçu des critères et de la méthode d'évaluation	7
IV. Principales observations	7
A. Conception et gestion du projet.....	7
B. Efficacité du projet	9
C. Viabilité	12
D. Mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement	13
V. Conclusions	14

Appendices :

Appendice I : Personnes consultées

Appendice II : Documents consultés

Appendice III : Rapport initial

Liste des sigles utilisés

CDIP	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
DACD	Division de la coordination du Plan d'action pour le développement
PMA	pays les moins avancés
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
PME	petites et moyennes entreprises
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

RESUME

1. Le présent rapport consiste en une évaluation indépendante du projet relevant du Plan d'action pour le développement (DA_1_4_10_35_37_01) sur [la systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle](#). Le projet a débuté par des travaux préparatoires en janvier 2022; la mise en œuvre a démarré en juin 2022. Il s'est achevé en décembre 2025. Sa durée initiale était de 36 mois et une prolongation de quatre mois a été convenue à la trente-troisième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) sans incidence budgétaire. Le projet a été mis en œuvre dans quatre pays pilotes, à savoir le Bhoutan, la Côte d'Ivoire, El Salvador et l'Indonésie.
2. Le projet visait à mettre au point une méthode permettant de doter les entités compétentes d'un État membre des capacités humaines et techniques nécessaires pour évaluer l'incidence économique des politiques de propriété intellectuelle et des politiques connexes au niveau national. Une première proposition de projet a été présentée par El Salvador au CDIP lors de sa vingt-cinquième session qui s'est tenue du 9 au 12 novembre 2020. Cette proposition a ensuite été révisée et affinée en collaboration avec la Section de l'économie de l'innovation, Département de l'économie et de l'analyse de données, Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation de l'OMPI. La proposition finale du projet a été validée par le CDIP à sa vingt-sixième session (document [CDIP/26/4](#)).
3. Cette évaluation visait à tirer des enseignements de l'expérience acquise durant la mise en œuvre du projet. Elle a notamment consisté à analyser la gestion et la conception du projet, en particulier les instruments de suivi et d'établissement de rapports, à mesurer les résultats obtenus à ce jour et à en rendre compte, et à évaluer la probabilité de leur viabilité. Les résultats de l'évaluation devraient fournir des données d'évaluation factuelles afin d'étayer le processus décisionnel du CDIP.
4. L'évaluation s'est appuyée sur une combinaison de méthodes. Outre l'examen de l'ensemble de la documentation pertinente, des entretiens ont été menés en ligne avec dix membres du personnel de l'OMPI, cinq coordonnateurs des pays bénéficiaires et des membres du personnel des offices nationaux de propriété intellectuelle, le représentant de la Mission permanente d'El Salvador, ainsi que trois participants à la formation provenant de deux des pays pilotes.

Principales observations

Conception et gestion du projet

5. **Observations n^{os} 1 à 3** : Le projet s'est appuyé sur une conception claire et structurée de manière logique, avec des objectifs, des résultats attendus et un déroulement bien définis allant de l'évaluation des données aux résultats analytiques et au renforcement des capacités. La sélection de pays pilotes supplémentaires au cours de la mise en œuvre a entraîné une certaine incertitude quant au calendrier et à la disponibilité des données, ce qui a perturbé le déroulement initial. L'ambition technique du projet s'est avérée difficile à réaliser en raison de capacités d'absorption variables selon les contextes. Si les institutions ont pu utiliser les résultats analytiques, la reproduction intégrale des composantes avancées a nécessité un engagement soutenu. Les changements observés au niveau des résultats n'ont pas fait l'objet d'un suivi systématique au-delà des indicateurs fondés sur les résultats escomptés.
6. **Observations n^{os} 4 à 7** : Les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports du projet étaient adéquats et ont favorisé une gestion adaptative. Les rapports sur l'état d'avancement et les auto-évaluations structurées ont favorisé la transparence et permis d'affiner la

méthodologie. La coordination au sein du Secrétariat a bien fonctionné, les divisions régionales ayant facilité la collaboration avec les homologues nationaux. Les principaux risques, notamment ceux liés à la qualité des données et à l'intégration des pays, se sont partiellement concrétisés, mais ont été atténués grâce à des ajustements méthodologiques itératifs et à des prolongations des délais. Dans l'ensemble, la souplesse dont il a été fait preuve dans le projet a permis de relever les défis techniques tout en maintenant les objectifs stratégiques.

Efficacité

7. **Observations n^{os} 8, 9, 12, 13 et 15** : Le projet s'est révélé efficace sur le plan technique pour ce qui est de l'organisation et de la systématisation des données nationales relatives à la propriété intellectuelle, ainsi que pour l'élaboration d'une méthodologie structurée d'évaluations d'incidence. Les processus d'ingestion, d'harmonisation et d'enrichissement des données ont amélioré la facilité d'utilisation et la valeur analytique des bases de données nationales dans les pays pilotes. La méthode a été progressivement affinée (des versions 1.0 à 3.0) en s'appuyant sur l'expérience acquise lors de la mise en œuvre et en l'harmonisant avec les pratiques internationales recommandées. Les études nationales ont permis des analyses structurées concernant les tendances sectorielles, les profils des déposants, la répartition géographique et la participation des femmes, fournissant ainsi une base empirique plus solide pour les discussions sur les politiques en matière de propriété intellectuelle et d'innovation.

8. **Observations n^{os} 10, 11 et 14** : Les activités de renforcement des capacités ont été jugées très pertinentes et ont permis de consolider les compétences d'interprétation et d'analyse liées à l'utilisation des données relatives à la propriété intellectuelle. Quelque 109 participants provenant d'offices de propriété intellectuelle, d'organismes gouvernementaux, des milieux universitaires et du secteur privé ont pris part aux formations. Les participants ont indiqué avoir une meilleure compréhension des indicateurs d'innovation et des analyses pertinentes pour l'élaboration des politiques, notamment des analyses ventilées par sexe, que plusieurs parties prenantes ont qualifiées de particulièrement utiles pour la réflexion politique. Si les institutions étaient généralement en mesure d'utiliser et d'interpréter les résultats analytiques, la mise en œuvre entièrement autonome des composantes techniques avancées exigeait une solide expertise en matière de programmation et de gestion des données qui n'était pas disponible de manière uniforme dans tous les pays.

Viabilité

9. **Observations n^{os} 16 à 18** : Le projet a permis la mise en place de conditions structurelles qui favorisent l'accessibilité et la généralisation des résultats. La méthode et les études nationales sont en cours de consolidation à des fins de mise à disposition du public par l'intermédiaire de la plateforme dédiée de l'OMPI afin de renforcer la transparence et la valeur de référence pour les États membres de l'OMPI. Les résultats analytiques contribuent manifestement à éclairer les débats sur les politiques en matière de propriété intellectuelle et d'innovation dans les pays pilotes. Toutefois, l'application durable et la mise à jour périodique des analyses dépendent de la poursuite de l'engagement institutionnel et des capacités techniques au sein des autorités nationales. Les variations observées dans les structures du personnel et l'expertise technique indiquent que la viabilité à long terme dépendra du maintien d'une priorité institutionnelle à cet égard au niveau national, complétée, le cas échéant, par un suivi technique ciblé.

Mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement

10. **Observations n^{os} 19 à 21** : Le projet a concrètement mis en œuvre les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement en combinant une assistance technique axée sur la demande (recommandation n^o 1 du Plan d'action pour le développement), le renforcement des capacités institutionnelles (recommandation n^o 10) et une analyse empirique

à l'appui de l'élaboration de politiques en matière de propriété intellectuelle axées sur le développement (recommandations n^{os} 4, 35 et 37). En permettant aux pays bénéficiaires de systématiser et d'analyser les données relatives à la propriété intellectuelle et les données économiques connexes, le projet a contribué à une utilisation plus efficace des systèmes de propriété intellectuelle et à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. L'intégration d'une analyse ventilée selon les sexes et d'indicateurs d'innovation a également renforcé son alignement sur les objectifs de développement.

Conclusions et recommandations

11. **Conclusion n^o 1 (voir les observations n^{os} 8, 9, 12 et 13).** Le projet a atteint ses principaux objectifs techniques grâce à l'élaboration et à la validation d'un cadre méthodologique structuré destiné à systématiser et analyser les données relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation dans quatre pays pilotes. Grâce à des cycles de mise en œuvre itératifs, la méthode a pu être affinée et consolidée en un système analytique robuste, conforme aux pratiques recommandées internationales. Le cadre qui en résulte offre un fondement technique reproductible que d'autres États membres cherchant à renforcer l'élaboration de politiques en matière de propriété intellectuelle et d'innovation fondées sur des données factuelles peuvent adapter.

12. **Conclusion n^o 2 (voir les observations n^{os} 10, 11 et 17).** Le projet a permis d'améliorer sensiblement les capacités d'interprétation et d'analyse des parties prenantes nationales; toutefois, la mise en œuvre pleinement autonome de la méthode et de ses composantes techniques avancées reste subordonnée à un renforcement des capacités techniques à long terme. Les parties prenantes ont souvent souligné que l'innovation et l'analyse ventilée selon les sexes constituaient des atouts particulièrement précieux pour la réflexion politique. Dans le même temps, l'expérience acquise lors de la mise en œuvre a montré que les composantes avancées du processus méthodologique – en particulier celles liées à l'ingestion des données, à leur harmonisation et au traitement par codage – dépassaient l'expertise technique disponible dans certaines institutions. La poursuite de l'application et la mise à jour de la méthode dépendent donc à la fois du maintien à cet égard d'une priorité institutionnelle au niveau national et d'une mise en œuvre efficace de mécanismes de suivi sous la forme d'un soutien technique au sein de l'OMPI.

13. **Conclusion n^o 3 (voir les observations n^{os} 14, 15 et 18).** Le projet a permis la mise en place de conditions structurelles qui favorisent l'accessibilité et l'adoption durables des résultats au-delà des pays pilotes. La mise à disposition du public de la méthode et des études nationales via la plateforme de l'OMPI "[Impact et utilisation du système de propriété intellectuelle](#)" renforce la transparence, la visibilité et les perspectives d'une utilisation plus large. La structure modulaire du cadre méthodologique et technique et sa compatibilité avec les systèmes régionaux de propriété intellectuelle, notamment l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), favorisent également la possibilité de reproduire cette approche dans divers contextes institutionnels. La mesure dans laquelle ces possibilités de reproduction se traduiront en une utilisation durable dépendra de l'engagement des institutions nationales et de l'efficacité des mécanismes de suivi et de soutien.

14. **Conclusion n^o 4 (voir les observations n^{os} 19 à 21).** Le projet a mis en œuvre les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement en combinant une assistance technique axée sur la demande, le renforcement des capacités institutionnelles et une analyse empirique à l'appui de l'élaboration de politiques en matière de propriété intellectuelle axées sur le développement.

15. **Recommandation n^o 1 (voir les conclusions n^{os} 2 et 3 et les observations n^{os} 10, 11, 17 et 18).** Renforcer la viabilité grâce à un suivi ciblé sous forme de soutien technique et à une communication claire sur les modalités de soutien disponibles. En s'appuyant sur les activités

de suivi envisagées dans le rapport d'achèvement, l'OMPI devrait consolider et mettre en œuvre des mécanismes visant à favoriser la poursuite de l'application et des mises à jour du processus méthodologique. Cela pourrait comprendre des ateliers techniques périodiques et la facilitation de sessions d'échanges entre pairs parmi les pays pilotes afin de favoriser l'apprentissage mutuel. Une communication claire aux pays pilotes concernant les types de soutien de suivi disponibles – notamment la fourniture d'ensembles de données actualisés sur les indicateurs et de retours d'information techniques sur les analyses préliminaires – contribuerait à renforcer davantage la viabilité et l'adoption du projet.

16. *Recommandation n° 2 (voir la conclusion n° 1 et les observations n^{os} 12 et 13).*

Améliorer la diffusion stratégique grâce à des résultats concis axés sur les politiques. L'OMPI pourrait envisager de compléter les études techniques nationales – le cas échéant – par des résumés concis ou des synthèses mettant en évidence les principales conclusions et les implications stratégiques. De tels formats pourraient faciliter la participation des hauts responsables et favoriser l'intégration des enseignements analytiques dans les processus nationaux d'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle et d'innovation.

17. *Recommandation n° 3 (voir les conclusions n^{os} 2 et 3 et les observations n^{os} 1, 2 et 17).*

Intégrer des considérations structurées relatives au niveau de préparation dans les futurs projets hautement techniques. Pour les initiatives futures impliquant une ingénierie des données complexe et un transfert de méthode, l'OMPI pourrait envisager d'intégrer, dès le départ, des évaluations structurées des capacités afin de clarifier la disponibilité minimale des données, les capacités techniques et l'engagement institutionnel. Une formulation claire des attentes pourrait contribuer à aligner l'ambition technique sur la capacité d'absorption nationale.

I. INTRODUCTION

18. Le présent rapport consiste en une évaluation indépendante du projet du Plan d'action pour le développement (DA_1_4_10_35_37_01) portant sur [la systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle](#). Le projet a été approuvé à la vingt-sixième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) (document [CDIP/26/4](#)), tenue à Genève en juillet 2021. Il a débuté par des travaux préparatoires en janvier 2022; la mise en œuvre a démarré en juin 2022. Le projet s'est achevé en décembre 2025. À sa trente-troisième session, le CDIP a décidé de prolonger le projet de 4 mois, portant la durée totale de ce dernier à 40 mois, sans incidence budgétaire. Le budget total du projet s'est élevé à 499 300 francs suisses. Le projet a été mis en œuvre dans quatre pays pilotes, à savoir le Bhoutan, la Côte d'Ivoire, El Salvador et l'Indonésie. Au sein de l'OMPI, ce projet a été géré par le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, la mise en œuvre a nécessité une coordination avec l'Office ivoirien de la propriété intellectuelle (OIP), tandis que les données relatives aux dépôts de propriété intellectuelle ont été obtenues auprès de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), l'organisation régionale de propriété intellectuelle pour l'Afrique occidentale et centrale chargée de l'examen centralisé et de la gestion des données pour ses États membres.

II. DESCRIPTION DU PROJET

19. Objectifs : Ce projet vise à renforcer les capacités des responsables chargés de la gestion des bases de données relatives à la propriété intellectuelle afin qu'ils puissent traduire les données en informations fiables destinées à étayer des études empiriques. Pour ce faire, le projet cherche également à créer des synergies entre les données figurant dans les bases de données sur la propriété intellectuelle et d'autres données statistiques et économiques en la matière, susceptibles d'être traduites en données empiriques permettant de suivre l'utilisation de la propriété intellectuelle au niveau national. Cet objectif devait être atteint grâce aux quatre principaux axes de travail suivants :

- 1) organiser et systématiser les données relatives à la propriété intellectuelle existantes contenues dans les bases de données de l'office de propriété intellectuelle compétent, ainsi que les données statistiques et économiques complémentaires détenues par d'autres entités nationales ou émanant d'autres sources de données statistiques ou de données relatives aux résultats économiques détenues par d'autres organismes étatiques;
- 2) renforcer les capacités des fonctionnaires concernés au moyen de formations destinées à leur permettre d'élaborer des études empiriques sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle;
- 3) concevoir une méthode pour l'élaboration d'études empiriques portant sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle qui permettront, entre autres, de favoriser la conception ou la mise en œuvre de politiques dans ce domaine, en s'appuyant sur les pratiques recommandées internationales; et
- 4) étudier et utiliser des modalités virtuelles pour mener à bien les activités liées aux points 1 à 3 mentionnés ci-dessus, pour se préparer à tous les cas de figure qui se présenteraient dans le contexte de la pandémie mondiale, ainsi que pour améliorer la mise en œuvre et accroître la transférabilité et la résilience des résultats du projet¹.

¹ N.B. : Les axes de travail ont été définis durant la pandémie mondiale de Covid-19 de 2020-2022.

III. APERÇU DES CRITERES ET DE LA METHODE D'EVALUATION

20. Cette évaluation visait à tirer les enseignements de l'expérience acquise au cours de la mise en œuvre du projet et à évaluer l'efficacité du projet, notamment en matière de conception et de gestion, de coordination, de cohérence, de mise en œuvre et de résultats obtenus. Elle visait également à fournir des informations étayées par des éléments factuels à l'appui du processus de prise de décision du CDIP.

21. L'évaluation s'est articulée autour de dix questions d'évaluation réparties entre quatre domaines : conception et gestion du projet, efficacité, viabilité et mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement. Les réponses à ces questions sont présentées dans la section "Principales observations" ci-après.

22. L'évaluation s'est appuyée sur une combinaison de méthodes. Outre l'examen de l'ensemble de la documentation pertinente, des entretiens ont été menés en ligne avec dix membres du personnel de l'OMPI, cinq coordonnateurs des pays bénéficiaires et des membres du personnel des offices nationaux de propriété intellectuelle, le représentant de la Mission permanente d'El Salvador, ainsi que trois participants à la formation provenant de deux des pays pilotes.

IV. PRINCIPALES OBSERVATIONS

23. La présente section s'articule autour des quatre domaines qui font l'objet de l'évaluation et qui sont définis dans le mandat de celle-ci. La réponse à chacune des questions figure directement dans la section consacrée au domaine correspondant.

A. Conception et gestion du projet

Pertinence du descriptif de projet initial en tant que guide pour la mise en œuvre du projet et l'évaluation des résultats obtenus.

24. **Observation n° 1** : Le descriptif de projet initial proposait un cadre clair et structuré pour la mise en œuvre, des objectifs parfaitement définis, un déroulement logique des activités et des résultats escomptés identifiables. La proposition de projet visait à renforcer les capacités nationales en matière de systématisation des données relatives à la propriété intellectuelle et à mettre au point des méthodes à des fins d'évaluations d'incidence. Elle décrivait les principaux résultats escomptés, notamment l'évaluation et la consolidation des données nationales relatives à la propriété intellectuelle et des données associées, l'élaboration d'un cadre méthodologique, la production d'analyses économiques et la prestation de formations. Le déroulement des activités, de l'évaluation des données aux résultats analytiques et au renforcement des capacités, était structuré de manière logique et offrait une feuille de route concrète pour la mise en œuvre. Si El Salvador a été clairement désigné dès le départ comme l'État membre à l'origine de la proposition de projet et premier pays pilote, les autres pays bénéficiaires devaient être sélectionnés durant la mise en œuvre. La proposition indiquait les critères de sélection pour les pays supplémentaires; toutefois, cette approche a entraîné une certaine incertitude quant au calendrier et au niveau de préparation des données, ce qui n'a pas été sans effet sur le déroulement des premières activités de mise en œuvre.

25. **Observation n° 2** : L'ambition technique visée dans la conception initiale s'est avérée ardue dans la pratique, notamment compte tenu des capacités d'absorption variables entre les pays. Alors que la conception du projet prévoyait une internalisation progressive des composantes avancées d'ingénierie des données et d'analyse économique, la mise en œuvre du projet a révélé que les niveaux de capacité, l'état de préparation des données et les conditions institutionnelles différaient considérablement d'un pays à l'autre. Dans la pratique, les institutions bénéficiaires ont généralement été en mesure d'utiliser et d'interpréter les

résultats analytiques, tandis que la mise en œuvre entièrement autonome des composantes plus techniques a exigé un niveau de compétence plus élevé et un engagement durable allant bien au-delà du calendrier initial.

26. **Observation n° 3** : La conception du projet comprenait des résultats escomptés et des indicateurs d'achèvement clairement définis; cependant, il n'y a pas eu de formulation ni de suivi systématiques des changements survenus au niveau des résultats. La proposition contenait un tableau des résultats et des indicateurs d'exécution, portant principalement sur les résultats escomptés tels que la sélection des pays, le développement de bases de données, les tests méthodologiques et les formations. Si ces éléments ont servi de base au suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre, la conception ne comprenait pas d'indicateurs clairement définis au niveau des résultats permettant de rendre compte des changements institutionnels ou comportementaux attendus, tels que l'amélioration de l'utilisation des données relatives à la propriété intellectuelle dans les processus politiques ou l'institutionnalisation de la méthode. Par conséquent, l'évaluation du renforcement des capacités à long terme s'est largement appuyée sur des données qualitatives plutôt que sur des objectifs mesurables prédéfinis.

Outils de suivi du projet, d'auto-évaluation et d'établissement de rapports et analyse de leur utilité et de leur adéquation pour fournir à l'équipe chargée du projet et aux principales parties prenantes des informations utiles à la prise de décisions.

27. **Observation n° 4** : Les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports du projet étaient adéquats et ont favorisé une gestion adaptative. Les outils de suivi du projet étaient adéquats pour rendre compte aux États membres au sein du CDIP des progrès généraux accomplis, notamment au moyen des rapports normalisés sur l'état d'avancement du projet. Ces rapports comportaient une auto-évaluation structurée fondée sur un code d'évaluation et fournissaient des informations transparentes sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, les retards et les difficultés rencontrées. Les ajustements apportés aux calendriers, au déroulement et aux approches techniques ont été consignés et justifiés. Les difficultés de mise en œuvre consignées dans les rapports sur l'état d'avancement – notamment celles liées à la qualité des données et à leur ingestion dans les premiers pays pilotes – ont permis d'apporter les améliorations méthodologiques et les ajustements de calendrier qui ont suivi.

Importance de la contribution et du soutien d'autres entités du Secrétariat à la mise en œuvre efficace et rationnelle du projet.

28. **Observation n° 5** : La coordination au sein du Secrétariat a favorisé une mise en œuvre efficace du projet, les divisions régionales jouant le rôle de facilitatrices, bien que leur participation n'ait pas été systématiquement prévue au départ. Les membres de l'équipe chargée du projet ont fait état d'une collaboration harmonieuse au sein de la Section de l'économie de l'innovation ainsi qu'avec d'autres unités techniques concernées. La communication interne et la résolution des problèmes ont été décrites comme constructives et réactives, en particulier pour ce qui a été de relever les défis liés aux données. Les rapports sur l'état d'avancement ont indiqué que la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement a également favorisé la sensibilisation des États membres intéressés, contribuant ainsi à une plus grande visibilité du projet dans le cadre des discussions du CDIP. Des entretiens avec le personnel de la Division pour l'Asie et le Pacifique et de la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes semblent indiquer que ces divisions ont facilité la collaboration avec leurs homologues nationaux et contribué à une meilleure compréhension du contexte. Dans le même temps, leur participation n'était pas formellement structurée au début du projet et a évolué au cours de la mise en œuvre, reflétant un modèle de coordination adaptatif plutôt que prédéfini.

Degré de concrétisation ou d'atténuation des risques recensés dans le descriptif du projet initial.

29. **Observation n° 6** : Les principaux risques identifiés dans le descriptif du projet se sont partiellement concrétisés, notamment en ce qui concerne la qualité des données, l'intégration des pays et la continuité de l'équipe, mais ils ont été atténués grâce à des mesures d'adaptation sans compromettre la production des résultats. Les difficultés liées à l'exhaustivité et à la qualité des données ont nécessité un délai supplémentaire pour leur intégration et leur harmonisation, en particulier dans les premiers pays pilotes. En outre, l'identification et l'intégration des pays bénéficiaires ont nécessité d'importants efforts de coordination. Durant la mise en œuvre, le départ d'un membre de l'équipe a constitué un risque pour la continuité; ce problème a été résolu par le recrutement d'un remplaçant et une prolongation du calendrier du projet sans coût supplémentaire. Ces mesures ont permis au Secrétariat de préserver la qualité technique et de livrer tous les résultats escomptés. Aucun risque critique n'a finalement compromis la viabilité ou les objectifs du projet.

Capacité du projet à s'adapter aux tendances et technologies émergentes et à d'autres facteurs extérieurs.

30. **Observation n° 7** : La souplesse dont il a été fait preuve durant la mise en œuvre du projet a permis de relever les défis techniques et contextuels. Dans la pratique, la mise en œuvre a été principalement affectée par des difficultés liées aux données plutôt que par des perturbations extérieures. Les disparités dans la structure, l'exhaustivité et le formatage des données nationales ont nécessité un délai supplémentaire pour l'ingestion, l'harmonisation et la vérification de la qualité, en particulier dans les premiers pays pilotes. Ces difficultés ont conduit à des améliorations méthodologiques, à des ajustements des calendriers et dans la prestation des formations, ainsi qu'à une prolongation du projet sans coût supplémentaire. Si les modalités de mise en œuvre comprenaient bien des éléments virtuels prévus initialement, les entretiens indiquent que la pandémie n'a pas constitué en soi une contrainte majeure, car elle n'était plus un facteur déterminant lors de la mise en œuvre du projet. Dans l'ensemble, le projet s'est adapté à l'évolution des conditions techniques et institutionnelles tout en maintenant ses objectifs initiaux.

B. Efficacité du projet

Efficacité du projet en ce qui concerne l'organisation et la systématisation des données existantes contenues dans les bases de données de l'office de propriété intellectuelle compétent, ainsi que les données résultant d'enquêtes menées par d'autres entités nationales ou émanant d'autres sources de données statistiques ou de données relatives aux résultats économiques détenues par d'autres organismes étatiques.

31. **Observation n° 8** : Le projet s'est révélé efficace pour ce qui est de l'évaluation, la structuration et la consolidation des données nationales relatives à la propriété intellectuelle, améliorant ainsi considérablement leur utilité analytique et politique. Dans tous les pays pilotes, le projet a facilité l'ingestion, l'harmonisation et la vérification de la qualité des ensembles de données nationaux relatifs à la propriété intellectuelle, notamment la comparaison avec des sources de données internationales. Les lacunes et les incohérences observées dans la couverture des données ont été systématiquement identifiées et corrigées grâce à des processus normalisés de nettoyage et de consolidation. Les homologues nationaux ont tous indiqué qu'avant le projet, les données disponibles étaient fragmentées ou sous-utilisées. Après la mise en œuvre, les bases de données structurées et les résultats analytiques ont permis d'identifier plus clairement les tendances sectorielles, les profils des déposants et les modèles d'innovation, renforçant ainsi l'utilité pratique des données nationales relatives à la propriété intellectuelle pour l'analyse et l'établissement de rapports.

32. **Observation n° 9** : Les parties prenantes ont constaté des améliorations substantielles dans leur capacité à interpréter et à utiliser les données liées à la propriété intellectuelle, bien que le degré d'autonomie technique ait été variable. Les entretiens avec les homologues nationaux en El Salvador, en Indonésie et en Côte d'Ivoire, ainsi que les retours d'information issus des enquêtes relatives aux formations, indiquent que les participants ont acquis une meilleure compréhension de la manière dont les données relatives à la propriété intellectuelle pouvaient éclairer la planification stratégique, les notes d'orientation et l'analyse de l'innovation. En El Salvador, les homologues ont indiqué que les résultats du projet étaient opportuns et ont éclairé l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle ainsi que les processus de planification connexes. Dans le même temps, les composantes plus avancées du système – en particulier celles liées à l'ingestion, à l'harmonisation et au traitement par codage des données – ont nécessité des compétences en programmation et en statistiques qui n'étaient pas systématiquement disponibles au sein des offices nationaux de propriété intellectuelle.

Efficacité du projet pour ce qui est de s'appuyer sur les pratiques recommandées en vue de renforcer les capacités des fonctionnaires concernés, en leur dispensant la formation dont ils ont besoin pour élaborer ces types d'études empiriques.

33. **Observation n° 10** : Les formations ont été jugées très pertinentes et utiles par les participants, contribuant à une meilleure compréhension de la manière dont les données relatives à la propriété intellectuelle peuvent éclairer l'analyse économique et l'élaboration de politiques. D'après les données disponibles sur la participation dans les quatre pays pilotes ainsi qu'au Cameroun en raison du rôle régional de l'OAPI, environ 109 participants ont pris part aux formations liées au projet. Outre les offices nationaux de propriété intellectuelle et l'OAPI, au nombre des participants figuraient des représentants d'autres organismes gouvernementaux, des milieux universitaires et du secteur privé. Les réponses recueillies avant la formation, par exemple en Indonésie, indiquent que les participants espéraient approfondir leur compréhension de l'économie de l'innovation, de la conception de politiques fondées sur la propriété intellectuelle et de l'utilisation d'indicateurs et de visualisations à l'appui des stratégies nationales en matière d'économie et d'innovation. Les enquêtes de satisfaction réalisées après les formations ont révélé un niveau élevé de satisfaction des participants et une impression de pertinence de la formation par rapport à leurs responsabilités professionnelles. Les personnes interrogées ont particulièrement apprécié les exemples pratiques, l'introduction aux indicateurs d'innovation et le lien entre les données relatives à la propriété intellectuelle et l'analyse des politiques. Plusieurs participants ont souligné que l'intégration d'une analyse liée au genre était particulièrement utile, notant que les décideurs demandent de plus en plus souvent des informations ventilées selon les sexes. Dans l'ensemble, le projet a renforcé les capacités d'interprétation et d'analyse des responsables concernés en matière d'utilisation des données relatives à la propriété intellectuelle.

34. **Observation n° 11** : Si les formations ont permis de renforcer les connaissances analytiques et les compétences d'interprétation, la mise en œuvre entièrement autonome des composantes empiriques et techniques les plus avancées de la méthode élaborée n'a pas toujours pu être réalisée dans les délais impartis au projet. Les sessions de formation de trois jours ont combiné les fondements méthodologiques des systèmes de propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation avec des techniques d'analyse des données et l'interprétation des indicateurs, en reliant les résultats empiriques aux discussions politiques. Si les participants ont renforcé leur compréhension des indicateurs d'innovation et de l'analyse pertinente pour les politiques, l'assimilation des composantes plus techniques du traitement des données – notamment celles liées à l'ingestion, à l'harmonisation et au traitement par codage en Python – est demeurée inégale. Pour de nombreux participants, les éléments liés à la programmation étaient nouveaux et nécessitaient une pratique concrète plus soutenue que ne le permettait le programme de formation. Plusieurs institutions partenaires ont indiqué lors des

entretiens qu'un engagement ou une collaboration régulière avec des acteurs techniques externes pourrait être nécessaire pour pérenniser l'ensemble du processus méthodologique, soulignant l'importance de mécanismes de soutien structurés pour le suivi.

Efficacité du projet pour ce qui est de s'appuyer sur les pratiques recommandées pour adopter une méthode d'élaboration d'études empiriques sur la propriété intellectuelle qui permettra, entre autres, de favoriser la conception et/ou la mise en œuvre de politiques dans ce domaine, à l'aide de données aussi récentes et pertinentes que possible.

35. **Observation n° 12** : Le projet a permis de mettre au point et de tester avec succès une méthode structurée et techniquement solide pour l'organisation et l'analyse des données relatives à la propriété intellectuelle, conformément aux pratiques recommandées internationales. La documentation et les entretiens internes confirment que cette méthode a été conçue en s'appuyant sur l'expérience internationale, notamment sur des rapports techniques, la littérature universitaire consacrée aux indicateurs de propriété intellectuelle et d'innovation, ainsi que sur la consultation d'experts externes et des unités compétentes de l'OMPI. Ce cadre a été mis en œuvre et progressivement affiné dans quatre pays pilotes, les enseignements tirés des cycles de mise en œuvre successifs ayant contribué à sa consolidation. La version finale comprend une architecture de base de données systématisée et des ensembles de données d'indicateurs normalisés, le tout s'appuyant sur une boîte à outils modulaire basée sur Python. La structure modulaire permet d'adapter et de mettre à jour les composantes clés – notamment l'ingestion des données, leur enrichissement et le calcul des indicateurs – en fonction de la situation nationale en matière de données. Le système a normalisé l'ingestion des données, leur harmonisation et la génération d'indicateurs grâce à des processus automatisés, des variables normalisées et des contrôles de la qualité, renforçant ainsi la rigueur et la comparabilité entre les pays. Des améliorations méthodologiques ont été appliquées rétroactivement aux ensembles de données pilotes antérieurs afin d'assurer une cohérence analytique.

36. **Observation n° 13** : La méthode a démontré sa pertinence politique et son intérêt pratique dans les pays pilotes en produisant des résultats analytiques structurés permettant d'éclairer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de propriété intellectuelle. Pour chaque pays pilote, cinq études thématiques ont été réalisées, portant sur les thèmes suivants : i) les systèmes de propriété intellectuelle; ii) les écosystèmes d'innovation; iii) l'égalité entre les sexes; iv) les écosystèmes infranationaux; et v) les capacités d'innovation, dans le but de favoriser des débats politiques fondés sur des données factuelles. Les études ont, par exemple, permis d'examiner l'utilisation et l'impact du système de la propriété intellectuelle, la répartition sectorielle des dépôts de propriété intellectuelle, le profil des déposants (nationaux par rapport aux étrangers), la concentration géographique de l'activité d'innovation, l'analyse ventilée par sexe de la paternité des inventions, ainsi que certains indicateurs de complexité de l'innovation. Les projets d'études ont servi de principaux supports de formation et ont fait l'objet de processus de validation internes et externes impliquant des parties prenantes nationales. Ils sont en cours de finalisation en vue de leur publication sur la plateforme "Impact et utilisation du système de propriété intellectuelle" de l'OMPI. Les entretiens indiquent que ces analyses ont contribué au renforcement des discussions politiques et de la réflexion stratégique au sein des institutions partenaires, en particulier dans des domaines tels que le développement des capacités d'innovation et la participation des femmes à l'innovation. En El Salvador et en Indonésie, les parties prenantes ont indiqué que les conclusions analytiques avaient éclairé l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle.

Efficacité du projet en ce qui concerne l'exploration de la possibilité de réaliser les activités liées aux points 1 à 3 ci-dessus par l'intermédiaire d'une plateforme virtuelle, pour se préparer à tous les cas de figure qui se présenteraient dans le contexte actuel de la pandémie mondiale, et aussi pour accroître la transférabilité des résultats du projet, sur les plans de la méthode et des bases de données, à d'autres États membres.

37. **Observation n° 14** : Les modalités de prestation virtuelle prévues dans le cadre de la mise en œuvre du projet ont été efficacement utilisées, même si, dans certains contextes, la participation en personne a été perçue comme plus propice à un apprentissage technique approfondi. Les ateliers virtuels et la collaboration à distance ont été utilisés avec succès pour les formations, la validation des données et les discussions méthodologiques dans l'ensemble des pays pilotes. Les entretiens révèlent que la pandémie n'a pas constitué en soi un obstacle majeur à l'exécution, car elle était en grande partie terminée au moment de la mise en œuvre du projet. Les participants ont généralement indiqué que les sessions virtuelles étaient fonctionnelles et instructives. Cependant, certaines parties prenantes – notamment en Côte d'Ivoire – ont indiqué qu'une formation en présentiel aurait pu faciliter des exercices pratiques plus intensifs, une interaction plus étroite et moins de perturbations liées à la connectivité. Si la formation virtuelle a permis d'assurer la continuité et la comparabilité entre les pays, sa pertinence pour les composantes techniques avancées a été jugée par certains participants comme quelque peu limitée par rapport à une interaction en présentiel.

38. **Observation n° 15** : Le projet a jeté les fondements d'une transférabilité de la méthode à d'autres États membres, bien que son déploiement au-delà des pays pilotes demeure prospectif. La structure standardisée de la méthode, son perfectionnement continu et la documentation afférente disponible dans des versions accessibles au public favorisent une reproduction potentielle dans d'autres contextes. La consolidation des résultats via la plateforme "Impact et utilisation du système de propriété intellectuelle" de l'OMPI améliore l'accessibilité et la visibilité. Si le projet a permis de démontrer que le système pouvait être adapté à divers environnements de données nationaux, les données probantes attestant de la possibilité d'un transfert effectif au-delà des quatre pays pilotes demeurent limitées à ce stade. Le potentiel de transférabilité est donc établi en principe, mais une adoption plus large dépendra probablement de la demande future et du soutien technique continu de l'OMPI.

C. Viabilité

Probabilité que les pays bénéficiaires et les parties prenantes continuent à utiliser les résultats du projet après la fin du projet.

39. **Observation n° 16** : Il est fort probable que les pays bénéficiaires continuent d'utiliser les résultats analytiques issus du projet, notamment à des fins stratégiques et d'établissement de rapport. Les homologues nationaux ont manifesté un intérêt constant pour l'utilisation des rapports analytiques et des ensembles de données structurés dans le but d'éclairer la planification stratégique, les rapports institutionnels et les discussions sur les performances en matière d'innovation. En El Salvador et en Indonésie, les résultats ont été associés à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle. Plusieurs parties prenantes ont également souligné la pertinence des indicateurs de propriété intellectuelle pour le positionnement au sein de cadres plus larges d'analyse comparative de l'innovation, notamment l'Indice mondial de l'innovation de l'OMPI. Ces facteurs suggèrent que les connaissances analytiques générées sont susceptibles de conserver leur pertinence politique au-delà de la durée du projet.

40. **Observation n° 17** : La pérennité de l'ensemble du processus méthodologique dépend de l'engagement des institutions sur la durée et du renforcement des capacités techniques au sein des pays bénéficiaires. Le projet a permis la mise en place d'infrastructures durables, notamment des bases de données nationales systématisées, des ensembles de données

d'indicateurs normalisés, une boîte à outils modulaire basée sur Python et une documentation accessible au public, jetant ainsi les fondements d'un travail analytique qui se poursuivra au-delà du cycle du projet. Si les résultats analytiques sont susceptibles de demeurer utiles, la mise à jour des rapports avec des données plus récentes nécessite une gestion technique des processus d'ingestion, d'harmonisation et de codage des données. Plusieurs personnes interrogées ont fait remarquer qu'au moment de l'évaluation, les analyses reposaient sur les données disponibles pendant la mise en œuvre et que la production d'études actualisées de manière indépendante nécessiterait une expérience pratique supplémentaire et du temps de travail dédié de la part du personnel. Dans certains contextes, les institutions ont indiqué qu'il pourrait être nécessaire d'externaliser les tâches techniques auprès de prestataires externes. Le Secrétariat a fait part de son intention de favoriser la pérennité en fournissant des ensembles de données actualisés sur les indicateurs, des commentaires techniques sur les projets de rapports et en poursuivant les initiatives de partage des connaissances. La viabilité à long terme reste donc étroitement liée à la hiérarchisation des priorités institutionnelles et à l'allocation de ressources techniques appropriées au niveau national.

41. **Observation n° 18** : Le projet a créé des conditions favorables à l'élargissement de son déploiement et à une adoption plus large au-delà des pays pilotes initiaux. Le cadre méthodologique, les études thématiques et les supports de formation sont mis à la disposition du public via la plateforme "Impact et utilisation du système de propriété intellectuelle" de l'OMPI dans trois des langues officielles de l'ONU (anglais, français et espagnol), ce qui permet un accès plus large et une utilisation potentielle par les États membres. La conception modulaire de la boîte à outils technique et sa compatibilité avec les systèmes régionaux de propriété intellectuelle, notamment l'OAPI, renforcent son applicabilité dans divers contextes institutionnels. Outre les quatre formations nationales dispensées pendant la durée du projet, une formation internationale en ligne destinée aux experts techniques est prévue pour avril 2026, étendant ainsi le transfert de connaissances au-delà des pays pilotes. Le rapport d'achèvement met également en évidence les possibilités de coopération Sud-Sud, dans le cadre de laquelle les pays pilotes pourraient partager leur expérience avec d'autres pays en développement et pays les moins avancés (PMA).

D. Mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement

Mesure dans laquelle le projet a permis de mettre en œuvre les recommandations n^{os} 1, 4, 10, 35, et 37 du Plan d'action pour le développement.

La présente évaluation a permis d'établir que ces recommandations ont été prises en compte dans le cadre du projet de la manière suivante :

42. **Observation n° 19** : Le projet a concrètement mis en œuvre la recommandation n° 1 du Plan d'action pour le développement en répondant à une demande d'un État membre et en s'attaquant aux priorités nationales de développement au moyen d'une assistance technique sur mesure. Le projet a contribué à la mise en œuvre de cette recommandation, étant donné qu'il découlait d'une proposition d'un État membre et qu'il a été mis en œuvre en étroite coordination avec les pays bénéficiaires. La sélection des pays s'est appuyée sur des critères définis, et la mise en œuvre a été adaptée aux environnements nationaux en matière de données et aux contextes institutionnels. Les entretiens ont confirmé que les pays pilotes percevaient l'intervention comme axée sur la demande et conforme à leurs priorités de développement, notamment pour ce qui est du renforcement de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et des capacités analytiques.

43. **Observation n° 20** : Le projet a contribué à la mise en œuvre des recommandations n^{os} 4 et 10 du Plan d'action pour le développement, en renforçant les capacités institutionnelles et en facilitant l'accès aux connaissances techniques et aux ressources de données. Grâce à la mise en place de bases de données structurées, d'outils méthodologiques et de formations ciblées,

le projet a renforcé la capacité des offices nationaux de propriété intellectuelle à organiser et analyser les données relatives à la propriété intellectuelle. La mise à disposition du public de la documentation méthodologique et des études nationales via la plateforme "Impact et utilisation du système de propriété intellectuelle" de l'OMPI favorise un meilleur accès aux connaissances techniques ainsi qu'une diffusion plus large parmi les États membres.

44. **Observation n° 21** : Le projet est conforme aux recommandations n°s 35 et 37 du Plan d'action pour le développement, car il favorise la recherche empirique et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles relatives à la propriété intellectuelle et au développement. La méthode élaborée dans le cadre du projet a permis la réalisation d'études empiriques portant sur l'activité en matière de propriété intellectuelle, les modèles d'innovation, la spécialisation sectorielle et la participation en fonction des sexes. Les homologues nationaux ont indiqué que ces analyses avaient éclairé les discussions politiques et les processus de planification stratégique. En renforçant les fondements analytiques qui permettent de comprendre la relation entre propriété intellectuelle et performance économique, le projet a contribué à intégrer les considérations de développement dans l'élaboration des politiques de propriété intellectuelle.

V. CONCLUSIONS

45. **Conclusion n° 1 (voir les observations n°s 8, 9, 12 et 13)**. Le projet a atteint ses principaux objectifs techniques grâce à l'élaboration et à la validation d'un cadre méthodologique structuré destiné à systématiser et analyser les données relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation dans quatre pays pilotes. Grâce à des cycles de mise en œuvre itératifs, la méthode a pu être affinée et consolidée en un système analytique robuste, conforme aux pratiques recommandées internationales. Le cadre qui en résulte offre un fondement technique reproductible que d'autres États membres cherchant à renforcer l'élaboration de politiques en matière de propriété intellectuelle et d'innovation fondées sur des données factuelles peuvent adapter.

46. **Conclusion n° 2 (voir les observations n°s 10, 11 et 17)**. Le projet a permis d'améliorer sensiblement les capacités d'interprétation et d'analyse des parties prenantes nationales; toutefois, la mise en œuvre pleinement autonome de la méthode et de ses composantes techniques avancées reste subordonnée à un renforcement des capacités techniques à long terme. Les parties prenantes ont souvent souligné que l'innovation et l'analyse ventilée selon les sexes constituaient des atouts particulièrement précieux pour la réflexion politique. Dans le même temps, l'expérience acquise lors de la mise en œuvre a montré que les composantes avancées du processus méthodologique – en particulier celles liées à l'ingestion des données, à leur harmonisation et au traitement par codage – dépassaient l'expertise technique disponible dans certaines institutions. La poursuite de l'application et la mise à jour de la méthode dépendent donc à la fois du maintien à cet égard d'une priorité institutionnelle au niveau national et d'une mise en œuvre efficace de mécanismes de suivi sous la forme d'un soutien technique au sein de l'OMPI.

47. **Conclusion n° 3 (voir les observations n°s 14, 15 et 18)**. Le projet a permis la mise en place de conditions structurelles qui favorisent l'accessibilité et l'adoption durables des résultats au-delà des pays pilotes. La mise à disposition du public de la méthode et des études nationales via la plateforme "Impact et utilisation du système de propriété intellectuelle" de l'OMPI renforce la transparence, la visibilité et les perspectives d'une utilisation plus large. La structure modulaire du cadre méthodologique et technique et sa compatibilité avec les systèmes régionaux de propriété intellectuelle, notamment l'OAPI, favorisent également la possibilité de reproduire cette approche dans divers contextes institutionnels. La mesure dans laquelle ces possibilités de reproduction se traduiront en une utilisation durable dépendra de l'engagement des institutions nationales et de l'efficacité des mécanismes de suivi et de soutien.

48. **Conclusion n° 4 (voir les observations n°s 19 à 21).** Le projet a mis en œuvre les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement en combinant une assistance technique axée sur la demande, le renforcement des capacités institutionnelles et une analyse empirique à l'appui de l'élaboration de politiques en matière de propriété intellectuelle axées sur le développement.

49. **Recommandation n° 1 (voir les conclusions n°s 2 et 3 et les observations n°s 10, 11, 17 et 18).** Renforcer la viabilité grâce à un suivi ciblé sous forme de soutien technique et à une communication claire sur les modalités de soutien disponibles. En s'appuyant sur les activités de suivi envisagées dans le rapport d'achèvement, l'OMPI devrait consolider et mettre en œuvre des mécanismes visant à favoriser la poursuite de l'application et des mises à jour du processus méthodologique. Cela pourrait comprendre des ateliers techniques périodiques et la facilitation de sessions d'échanges entre pairs parmi les pays pilotes afin de favoriser l'apprentissage mutuel. Une communication claire aux pays pilotes concernant les types de soutien de suivi disponibles – notamment la fourniture d'ensembles de données actualisés sur les indicateurs et de retours d'information techniques sur les analyses préliminaires – contribuerait à renforcer davantage la viabilité et l'adoption du projet.

50. **Recommandation n° 2 (voir la conclusion n° 1 et les observations n°s 12 et 13).** Améliorer la diffusion stratégique grâce à des résultats concis axés sur les politiques. L'OMPI pourrait envisager de compléter les études techniques nationales – le cas échéant – par des résumés concis ou des notes d'orientation mettant en évidence les principales conclusions et les implications stratégiques. De tels formats pourraient faciliter la participation des hauts responsables et favoriser l'intégration des enseignements analytiques dans les processus nationaux d'élaboration de politiques en matière de propriété intellectuelle et d'innovation.

51. **Recommandation n° 3 (voir les conclusions n°s 2 et 3 et les observations n°s 1, 2 et 17).** Intégrer des considérations structurées relatives au niveau de préparation dans les futurs projets hautement techniques. Pour les initiatives futures impliquant une ingénierie des données complexe et un transfert de méthode, l'OMPI pourrait envisager d'intégrer, dès le départ, des évaluations structurées des capacités afin de clarifier la disponibilité minimale des données, les capacités techniques et l'engagement institutionnel. Une formulation claire des attentes pourrait contribuer à aligner l'ambition technique sur la capacité d'absorption nationale.

[Fin de l'annexe, les appendices
suivent]

APPENDICE I : PERSONNES CONSULTEES

I. Coordonnateurs des pays bénéficiaires et fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle :

- **M. Paul Assande**, directeur général de l'Office ivoirien de la propriété intellectuelle, Office ivoirien de la propriété intellectuelle (Côte d'Ivoire).
- **Mme Melvy Elizabeth Cortez Vanegas**, Jefa de Asesores del Registro de Propiedad Intelectual, Centro Nacional de Registros (CNR), El Salvador.
- **Mme Laura Pacheco**, Directora de Inteligencia y Política Económica, Direction du renseignement et de la politique économique du Ministère de l'économie, El Salvador.
- **M. Mohammad Irvan**, analyste en propriété intellectuelle, Direction générale de la propriété intellectuelle (DGIP), Indonésie.
- **Mme Nnoko Magui**, directrice de la prospective et de la coopération de l'OAPI, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Cameroun.

II. Fonctionnaires de l'OMPI :

- **M. Julio Raffo**, chef de la Section de l'économie de l'innovation, OMPI, Suisse.
- **M. Clement Sternberger**, ancien boursier chargé du projet, Section de l'économie de l'innovation, OMPI, Suisse (n'est plus en fonction à l'OMPI).
- **Mme Maria de las Mercedes Menéndez**, boursière, Section de l'économie de l'innovation, OMPI, Suisse.
- **M. Federico Moscatelli**, consultant, Section de l'économie de l'innovation, OMPI, Suisse.
- **Mme Carlotta Nani**, boursière, Section de l'économie de l'innovation, OMPI, Suisse.
- **Mme Intan Hamdan Livramento**, économiste principale, Section de l'économie et de l'innovation, OMPI, Suisse.
- **M. Sergio Martinez-Cotto**, consultant, Section de l'économie de l'innovation, OMPI, Suisse.
- **M. David Simmons**, conseiller, Division pour l'Asie et le Pacifique, OMPI, Suisse.
- **M. Victor Guizar Lopez**, conseiller, Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes, OMPI, Suisse.
- **Mme Mary Hayrapetyan**, administratrice de programme, Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, OMPI, Suisse.

III. Fonctionnaires externes des Missions permanentes :

- **Mme Coralia Osegueda**, Consejera, Mission permanente d'El Salvador (OMC & OMPI), Suisse.

IV. Participants aux formations :

- **M. Théodore Soun'gouan**, directeur du système d'information de l'Office ivoirien de la propriété intellectuelle (OIFI), Côte d'Ivoire.
- **M. Landry Kouassi**, responsable du service informatique, Office ivoirien de la propriété intellectuelle (OIFI), Côte d'Ivoire.
- **M. Maharani Apsari**, analyste en propriété intellectuelle, Direction générale de la propriété intellectuelle (DGIP), Indonésie.

[L'appendice II suit]

APPENDICE II : DOCUMENTS CONSULTÉS

1. Descriptif du projet : [CDIP/26/4](#)
2. Rapports sur l'état d'avancement du projet :
 - a. [CDIP/29/2](#), annexe VIII, débat au sein du CDIP disponible à l'adresse suivante : [télédiffusion sur le site Web de l'OMPI – vingt-neuvième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle – CDIP 29 jour 1 après-midi](#), à partir de 1:54:56.
 - b. [CDIP/31/3](#), annexe V, débat au sein du CDIP disponible à l'adresse suivante : [télédiffusion sur le site Web de l'OMPI – trente et unième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle – CDIP 31 jour 1 après-midi](#), à partir de 2:38:50.
 - c. [CDIP/33/3](#), annexe III, débat au sein du CDIP disponible à l'adresse suivante : [télédiffusion sur le site Web de l'OMPI – trente-troisième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle – CDIP 33 jour 1 après-midi](#), à partir de 2:02:02.
 - d. [CDIP/35/3](#), annexe II, débat au sein du CDIP disponible à l'adresse suivante : [télédiffusion sur le site Web de l'OMPI – trente-cinquième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle – CDIP 35 jour 2 matin](#), à partir de 1:56:15.
3. Rapport d'achèvement du projet ([CDIP/36/10](#)).
4. Résultats du projet :
 - Système de normalisation, d'enrichissement et d'analyse économique des données relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation à l'appui de l'élaboration de politiques ([version 1.0](#))
 - Système de normalisation, d'enrichissement et d'analyse économique des données relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation à l'appui de l'élaboration de politiques ([version 2.0](#))
 - [Études sur l'impact et l'utilisation du système de la propriété intellectuelle : une initiative de projet du CDIP](#) (cinq rapports thématiques pour chaque pays)
5. Documents liés aux événements et aux formations : résultats de l'enquête de satisfaction pour chaque pays pilote

[L'appendice III suit]

APPENDICE III : RAPPORT INITIAL

1. INTRODUCTION

Le présent document constitue le rapport initial de l'évaluation du Projet du Plan d'action pour le développement sur ["la systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle"](#). Le projet a été proposé par El Salvador et approuvé par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) à sa vingt-sixième session. La mise en œuvre a eu lieu entre janvier 2022 et décembre 2025.

Le rapport initial présente l'objet de l'évaluation, les objectifs visés, la stratégie adoptée, la méthode suivie et le programme de travail. Il sert de document de référence pour guider le processus d'évaluation et constitue la base du rapport d'évaluation final, sous réserve de son approbation par l'OMPI.

2. FINALITE ET OBJECTIFS

La présente évaluation a pour objet d'évaluer la mise en œuvre du projet et son exécution globale et de fournir des informations d'évaluation fondées sur des données factuelles à l'appui du processus de prise de décisions du CDIP.

La présente évaluation vise un double objectif :

1. Tirer des enseignements de l'expérience acquise durant la mise en œuvre du projet : ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné au profit d'activités en cours ou à venir dans ce domaine. Cela inclut l'évaluation du cadre de conception du projet, des dispositifs de gestion du projet, des outils de suivi et d'établissement de rapports et des résultats obtenus à ce jour et de la probabilité de leur durabilité.
2. Favoriser la responsabilité et soutenir la prise de décision en fournissant des informations d'évaluation fondées sur des données factuelles à l'appui du processus décisionnel du CDIP.

L'évaluation vise en particulier à déterminer la mesure dans laquelle le projet a joué un rôle pour :

- a) organiser et systématiser les données relatives à la propriété intellectuelle existantes contenues dans les bases de données de l'office de propriété intellectuelle compétent, ainsi que les données statistiques et économiques complémentaires détenues par d'autres entités nationales ou émanant d'autres sources de données statistiques ou de données relatives aux résultats économiques détenues par d'autres organismes étatiques;
- b) renforcer les capacités des fonctionnaires concernés au moyen de formations destinées à leur permettre d'élaborer des études empiriques sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle;
- c) concevoir une méthode pour l'élaboration d'études empiriques portant sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle qui permettront, entre autres, de favoriser la conception ou la mise en œuvre de politiques dans ce domaine, en s'appuyant sur les pratiques recommandées internationales; et
- d) étudier et utiliser des modalités virtuelles pour mener à bien les activités liées aux points 1 à 3 (mentionnés précédemment), pour se préparer à tous les cas de figure qui se présenteraient dans le contexte de la pandémie mondiale, et aussi pour

améliorer la mise en œuvre et accroître la transférabilité et la résilience des résultats du projet.

3. APPROCHE ET METHODE DE L'EVALUATION

L'évaluateur consultera et coordonnera ses travaux avec l'équipe chargée du projet et la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement tout au long du processus d'évaluation. L'évaluation sera menée dans une approche participative et, dans la mesure du possible, s'efforcera d'associer toutes les parties prenantes, notamment le personnel de l'OMPI, les partenaires du projet et les parties prenantes des pays bénéficiaires.

L'évaluation vise à créer un équilibre entre les besoins en matière d'apprentissage et la responsabilité. Conformément à son mandat, cette évaluation ne portera pas sur l'évaluation d'activités ou de résultats isolés, mais plutôt sur l'évaluation du projet dans son ensemble et de sa contribution à la satisfaction des besoins des États membres.

La méthode d'évaluation combinera des méthodes de collecte et d'analyse de données qualitatives, notamment :

- a) une analyse préliminaire de la documentation afférente au projet, à savoir la proposition de projet, les rapports sur son état d'avancement, les publications et autres documents pertinents;
- b) des entretiens semi-structurés avec des membres choisis du Secrétariat de l'OMPI, des responsables du projet et d'autres entités contribuant au projet; et
- c) des entretiens semi-structurés à l'échelle nationale avec les parties prenantes.

4. CADRE D'EVALUATION

Le cadre d'évaluation s'articule autour des principaux critères d'évaluation définis dans le mandat : conception et gestion du projet, efficacité, viabilité et mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement. Le tableau ci-après présente les principales questions d'évaluation, les indicateurs proposés, les outils de collecte de données et les sources d'information.

Thème et questions	Indicateurs proposés	Outils de collecte de données	Sources d'information
Conception et gestion du projet			
1. Pertinence du descriptif de projet initial en tant que guide pour la mise en œuvre du projet et l'évaluation des résultats obtenus.	Mesure dans laquelle le descriptif initial du projet fournissait une feuille de route claire pour la mise en œuvre; clarté et cohérence de la logique d'intervention; modifications nécessaires au cours de la mise en œuvre du projet.	Analyse des documents et entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI, documentation du projet

2. Adéquation et utilité des outils de suivi, d'auto-évaluation et d'établissement de rapports afférents au projet s'agissant de fournir des informations qui présentent un intérêt pour la prise de décision de l'équipe chargée du projet et des principales parties prenantes	Perception de l'utilité des outils de suivi et d'établissement de rapports; gestion adaptative fondée sur des données factuelles.	Analyse des documents et entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI, documentation du projet
3. Contribution d'autres entités de l'OMPI à la mise en œuvre efficace et rationnelle du projet.	Nombre et type d'unités de l'OMPI impliquées dans le projet et leur contribution; valeur ajoutée perçue des contributions des autres unités de l'OMPI.	Analyse des documents et entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI, documentation du projet
4. Degré de concrétisation ou d'atténuation des risques recensés dans le descriptif initial du projet.	Types de risques qui se sont concrétisés par rapport à ceux qui ont été atténués; pertinence des stratégies d'atténuation.	Analyse des documents et entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI, documentation du projet
5. Capacité d'adaptation du projet aux tendances et technologies émergentes et à d'autres facteurs extérieurs.	Exemples de réponses adaptatives aux changements extérieurs (p. ex. contraintes liées à la pandémie); souplesse perçue de la conception du projet.	Analyse des documents et entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI, documentation du projet
Efficacité			
1. Efficacité du projet en ce qui concerne l'organisation et la systématisation des données existantes contenues dans les bases de données de l'office de propriété intellectuelle compétent, ainsi que les données résultant d'enquêtes menées par d'autres entités nationales ou émanant d'autres sources de données statistiques ou de données relatives aux résultats économiques détenues par d'autres organismes étatiques.	Niveau d'efficacité concernant l'évaluation, la structuration, la consolidation et la mise en forme des données pour les rendre utilisables à des fins d'analyse; perception des parties prenantes concernant l'amélioration des données.	Analyse des documents et entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI et parties prenantes bénéficiaires, documentation du projet

<p>2. Efficacité du projet pour ce qui est de s'appuyer sur les pratiques recommandées en vue de renforcer les capacités des fonctionnaires concernés, en leur dispensant la formation dont ils ont besoin pour élaborer ces types d'études empiriques.</p>	<p>Perception de l'utilité des formations; améliorations signalées en termes de compétences et de connaissances.</p>	<p>Analyse des documents et entretiens</p>	<p>Fonctionnaires de l'OMPI et parties prenantes bénéficiaires, documentation du projet</p>
<p>3. Efficacité du projet pour ce qui est de s'appuyer sur les pratiques recommandées pour adopter une méthode d'élaboration d'études empiriques sur la propriété intellectuelle qui permettra, entre autres, de favoriser la conception et/ou la mise en œuvre de politiques dans ce domaine, à l'aide de données aussi récentes et pertinentes que possible.</p>	<p>Existence, qualité et applicabilité perçue de la méthode; conformité avec les pratiques recommandées internationales.</p>	<p>Analyse des documents et entretiens</p>	<p>Fonctionnaires de l'OMPI et parties prenantes bénéficiaires, documentation du projet</p>
<p>4. Efficacité du projet en ce qui concerne l'exploration de la possibilité de réaliser les activités liées aux points 1 à 3 ci-dessus par l'intermédiaire d'une plateforme virtuelle, pour se préparer à tous les cas de figure qui se présenteraient dans le contexte actuel de la pandémie mondiale, et aussi pour accroître la transférabilité des résultats du projet, sur les plans de la méthode et des bases de données, à d'autres États membres.</p>	<p>Degré d'efficacité de la mise en œuvre virtuelle et transposabilité à d'autres États membres.</p>	<p>Analyse des documents et entretiens</p>	<p>Fonctionnaires de l'OMPI et parties prenantes bénéficiaires, documentation du projet</p>
<p>Viabilité</p>			
<p>Probabilité que les pays bénéficiaires et les parties prenantes continuent à utiliser les résultats du projet après la fin du projet.</p>	<p>Mesure dans laquelle les principales parties prenantes expriment leur intention, indiquent qu'elles ont élaboré des plans ou pris des mesures préparatoires pour continuer d'utiliser et d'œuvrer en faveur des résultats du projet (méthodes, bases de données ou compétences) après l'achèvement du projet.</p>	<p>Analyse des documents et entretiens</p>	<p>Fonctionnaires de l'OMPI et parties prenantes bénéficiaires, documentation du projet</p>

Recommandations du Plan d'action pour le développement			
Mesure dans laquelle le projet a permis de mettre en œuvre les recommandations n ^{os} 1, 4, 10, 35, et 37 du Plan d'action pour le développement.	Alignement des activités et des résultats du projet sur les recommandations du Plan d'action pour le développement.	Analyse des documents et entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI et parties prenantes bénéficiaires, documentation du projet

4.1. Outils de collecte de données

Les outils de collecte de données seront appliqués pour les différents thèmes et les différentes questions d'évaluation. Le tableau ci-après résume les principaux outils et leur utilisation prévue.

Outil	Description	Source d'information
<i>Entretiens – internes</i>	Environ 6 entretiens semi-structurés virtuels	Fonctionnaires de l'OMPI, notamment : <ul style="list-style-type: none"> – Division de la coordination du Plan d'action pour le développement – Division de la planification, du budget et de la gestion des risques – Section de l'économie de l'innovation
<i>Entretiens – externes</i>	Environ 12 entretiens semi-structurés virtuels	Coordonnateurs des pays bénéficiaires, offices nationaux de propriété intellectuelle et autres parties prenantes pertinentes
<i>Analyse des documents</i>	Examen des principaux documents liés au projet	Documentation du projet de l'OMPI comprenant les rapports et les publications internes et externes, les supports de formation, les rapports d'information sur les ateliers/formations/événements et les autres rapports, documents, sites Web

La liste finale des personnes à consulter sera convenue conjointement avec l'OMPI. Des guides pour les entretiens seront adaptés au rôle et au niveau d'implication de chacun des partenaires interrogés (voir l'annexe 2 pour un projet de liste des thèmes à couvrir).

a. Méthodes d'analyse des données :

L'évaluation s'appuiera principalement sur des données qualitatives recueillies au moyen d'entretiens semi-structurés avec des informateurs clés et d'une analyse documentaire. Ces données seront analysées à l'aide d'une analyse de contenu qualitative, une méthode qui permet le codage et l'interprétation systématiques des informations textuelles afin d'identifier les thèmes récurrents, les tendances et les enseignements tirés. Les données analysées seront organisées et triangulées afin d'assurer leur validité et de répondre directement aux questions d'évaluation. Les observations découlant de ce processus serviront de base pour tirer des conclusions et formuler des recommandations concrètes.

5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CALENDRIER

Les étapes et le calendrier d'exécution proposés sont indiqués ci-après :

Étapes/Résultats escomptés	Dates clés
Début des travaux	5 janvier 2026
Présentation du rapport initial à l'OMPI	20 janvier 2026
Retour d'information de l'OMPI sur le rapport initial	23 janvier 2026
Présentation de la version finale du rapport initial à l'OMPI	30 janvier 2026
Présentation d'un projet de rapport à l'OMPI	20 février 2026
Corrections factuelles apportées par l'OMPI au projet de rapport	27 février 2026
Présentation du rapport final à l'OMPI	10 mars 2026
Présentation au CDIP du rapport d'évaluation	4 – 8 mai 2026

6. HYPOTHESES ET RISQUES PRINCIPAUX

L'équipe chargée du projet et la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement devraient aider le consultant à recenser tous les documents essentiels et à accéder à ces documents, informer les principales parties prenantes au sujet de l'évaluation, présenter brièvement les thèmes examinés, fournir les coordonnées des personnes à contacter, faciliter les entretiens en tant que de besoin et fournir en temps utile un retour d'information synthétique sur les résultats escomptés. Par ailleurs, les entretiens qui seront menés devraient être réussis et la langue ne devrait pas être un obstacle (le consultant parlant le français et l'anglais et le portugais, entre autres langues). De plus, les personnes consultées devraient être disponibles et prêtes à fournir les informations demandées; la communication devrait se dérouler sans heurt, sans être entravée par une faible bande passante, des coupures de courant, etc.

Parmi les risques figurent la disponibilité limitée des parties prenantes, des retards dans l'accès à la documentation ou des contraintes techniques affectant les entretiens virtuels. Ces risques seront atténués grâce à une planification précoce, à une programmation souple et à une coordination étroite avec l'OMPI.

ANNEXE I : PROJET DE LISTE DES PERSONNES A CONSULTER

On trouvera ci-après un projet de liste de personnes à consulter aux fins de la présente évaluation. Cette liste sera adaptée en collaboration avec l'OMPI.

I. Coordonnateurs des pays bénéficiaires :

- **Mme Dema Ninda**, responsable principale de la propriété intellectuelle, Ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi (DoMCIIP), Bhoutan.
- **M. Paul Assande**, directeur général de l'Office ivoirien de la propriété intellectuelle, Office ivoirien de la propriété intellectuelle, Côte d'Ivoire.
- **Mme Melvy Elizabeth Cortez Vanegas**, Jefa de Asesores del Registro de Propiedad Intelectual, Centro Nacional de Registros (CNR), El Salvador.
- **Mme Marchianda Werdany**, Direction générale de la propriété intellectuelle (DGIP), Indonésie.

II. Collègues de l'OMPI :

- **M. Julio Raffo**, chef de la Section de l'économie de l'innovation, OMPI, Suisse.
- **M. Clement Sternberger**, ancien boursier chargé du projet, Section de l'économie de l'innovation, OMPI, Suisse (n'est plus en fonction à l'OMPI).
- **Mme Maria de las Mercedes Menéndez**, boursière, Section de l'économie de l'innovation, OMPI, Suisse.
- **M. Federico Moscatelli**, consultant, Section de l'économie de l'innovation, OMPI, Suisse.
- **Mme Carlotta Nani**, boursière, Section de l'économie de l'innovation, OMPI, Suisse.
- **Mme Intan Hamdan Livramento**, économiste principale, Section de l'économie et de l'innovation, OMPI, Suisse.
- **M. Sergio Martinez-Cotto**, consultant, Section de l'économie de l'innovation, OMPI, Suisse.
- **M. Ye Mi Than**, administrateur principal de programme, Division pour l'Asie et le Pacifique, OMPI, Suisse.
- **Mme Loretta Asiedu**, directrice, Division pour l'Afrique, OMPI, Suisse.
- **M. Rwaka Emmanuel Rugomboka**, conseiller, Division pour l'Afrique, OMPI, Suisse.
- **M. David Simmons**, conseiller, Division pour l'Asie et le Pacifique, OMPI, Suisse.
- **M. Victor Guizar Lopez**, conseiller, Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes, OMPI, Suisse.

III. Fonctionnaires externes des Missions :

- **Mme Coralia Osegueda**, Consejera, Mission permanente d'El Salvador (OMC et OMPI), Suisse.

IV. Participants aux formations :

- **M. Binod Pradhan**, directeur de l'information et des médias, Département des médias, des industries de la création et de la propriété intellectuelle, Bhoutan.
- **M. Yao Casimir Brou**, responsable du Bureau central des programmes de recherche partenariale, Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB), Côte d'Ivoire.
- **Mme Windyaswara Habibah Afianti**, analyste en propriété intellectuelle, Direction générale de la propriété intellectuelle (DGIP), Indonésie.
- **M. Julio Alberto Rivas Cuéllar**, Líder de Tecnología de Información, Banco Central de Reserva de El Salvador, El Salvador.
- **Mme Zara Moctar Ali**, économiste, OAPI, Cameroun.

ANNEXE 2 : THEMES A TRAITER DANS LE CADRE DES ENTRETIENS SEMI-STRUCTURES

Conception, gestion et mise en œuvre du projet :

- Adéquation des outils de suivi, d'auto-évaluation et d'établissement de rapports
- Occurrence et gestion des risques
- Coordination au sein de l'OMPI et avec les parties prenantes externes

Efficacité :

- Ce qui a bien ou moins bien fonctionné, les facteurs favorables, les difficultés rencontrées durant la mise en œuvre, les résultats/changements obtenus les plus importants

Durabilité :

- Facteurs qui contribuent à la pérennité de l'action, les projets de réutilisation ou de perfectionnement des outils créés, des supports de formation, des mécanismes de soutien, etc.

Contribution du projet à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement

Enseignements et pratiques recommandées :

- Principaux enseignements tirés
- Suggestions d'améliorations pour des projets similaires

Comme indiqué précédemment, selon l'implication du partenaire consulté, les thèmes abordés pourront légèrement varier.

[Fin de l'appendice III et du document]